

MAÏS

Chrysomèle des racines

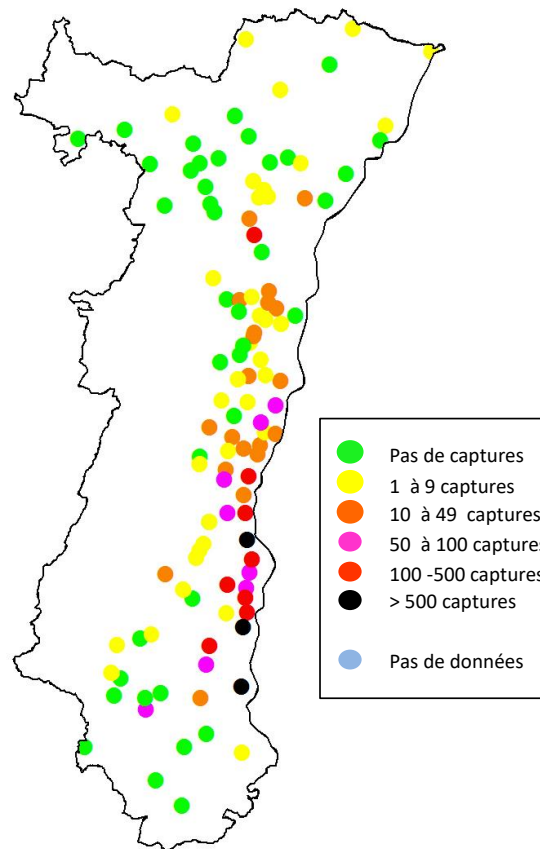
Même si tous les relevés du réseau ne nous sont pas encore parvenus, on note cependant une baisse sensible du nombre de captures : un peu plus de 500 insectes capturés cette semaine, avec la progression vers le nord de l'Alsace qui se confirme par des pièges à plus de 10 captures cumulées dans certaines communes autour de Strasbourg.

COLZA

Les semis sont en cours sur l'Alsace depuis mi-août mais le gros des semis se réalise actuellement. Le réseau d'observation se met en place au fur et à mesure des semis.

Mise en œuvre des pièges

Avant la levée de la culture puis en complément de l'observation des plantes, les pièges nous informent sur l'arrivée des ravageurs et leur activité. Il convient de mettre en place les cuvettes jaunes dès l'implantation de la culture.



Captures cumulées
au 30 août 2017

Les cuvettes jaunes se placent au niveau de la végétation, sauf pour les grosses altises (altises d'hiver) où la cuvette doit être enterrée :

Quelques conseils d'usage pour que les pièges soient attractifs :

- Positionner le piège dans le champ en tenant compte des vents dominants et de la proximité d'une ancienne parcelle en colza
- Remplir la cuvette avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de mouillant de type liquide vaisselle (pas trop). Prévoir un bidon qui reste dans la parcelle pour faire le niveau de la cuvette.
- Eviter les piétinements qui modifient le contexte de végétation. Si nécessaire, déplacer la cuvette.
- Nettoyer la cuvette jaune pour qu'elle reste attractive. Si la couleur jaune est « passée », changer de cuvette.
- Relever la cuvette toutes les semaines : filtrer les insectes et

MAÏS

Chrysomèle :
Poursuite des
captures

COLZA

Mise en place des
pièges

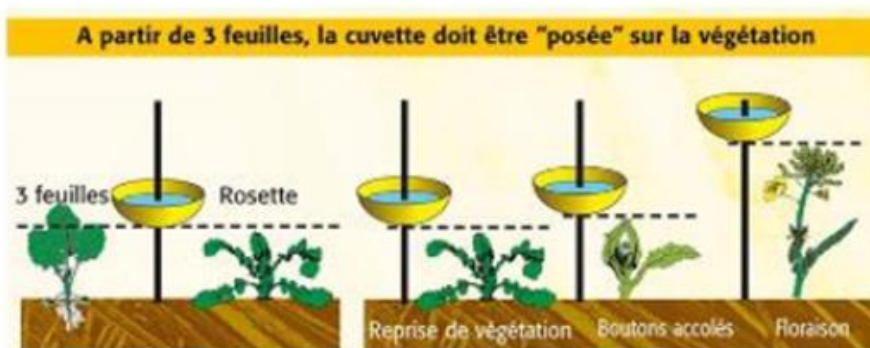
éventuellement les laisser sécher pour faciliter leur reconnaissance, remplacer l'eau régulièrement, repositionner la cuvette en fonction de la hauteur de végétation.

Piège enterré : Altise d'hiver

bord supérieur à 1 à 2 cm au dessus du sol.



Piège sur végétation : Tous les autres insectes



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan